

# Choisir ses statuts sociétaire en agriculture

## Enjeux juridiques, fiscaux et sociaux

### PUBLIC CIBLE

Porteurs de projet, paysans, aide familial, conjoint collaborateur ayant en réflexion un projet de s'associer pour entreprendre une activité agricole principalement.

### OBJECTIFS

- À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :
- Comprendre les grandes formes sociétaires agricoles et civiles
  - Identifier les impacts juridiques, fiscaux et sociaux de chaque statut
  - Analyser les avantages et limites selon leur projet (installation, association, transmission)
  - Se poser les bonnes questions avant de choisir un statut
  - Échanger sur leur situation personnelle et repartir avec des pistes adaptées

### ENJEUX

Dans le cadre du développement des projets d'installation et d'association en agriculture, Initiatives Paysannes souhaite proposer une journée de formation à destination des porteurs de projet envisageant de travailler à plusieurs. Le choix du statut sociétaire constitue une décision structurante, aux conséquences durables sur le fonctionnement de l'exploitation, la fiscalité, la protection sociale et les relations entre associés.

### PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

### CONTENU

Inclusion dans le groupe et expression des attentes des participants  
Panorama des formes d'exercice en agriculture  
Comparatif juridique, fiscal et social  
Atelier interactif – Mon projet, mes contraintes  
Focus pratiques et points de vigilance  
Bilan de la formation

Alternance de temps théoriques et pratiques.

### MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques de l'intervenant via un exposé oral et présentation des outils et documents abordés (Tableaux comparatifs et Fiches pratiques par statut)

### MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire de satisfaction et d'autoévaluation des acquis de la formation

### DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

Initiatives Paysannes  
N° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 31620187062  
N° de SIRET : 40363228400044

### RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualicert,qualiopi

### DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
02/11/2026	A définir	Hervé MAGNIER, Directeur du conseil d'accompagnement au Cerfrance

### THÈMES

[Réfléchir à ses pratiques](#) [Autres](#) [S'installer en AP](#)

### PARTENAIRES



### FINANCEURS



J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

### Infos complémentaires

#### ORGANISÉE PAR

Initiatives Paysannes

**DURÉE** : 1 jour(s)

**DATE LIMITE** : 12/10/2026

#### MODALITÉS D'ACCÈS

Les conditions générales de vente sont disponibles en suivant ce chemin : [https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/doc000\\_cg](https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/doc000_cg)  
Le règlement intérieur est disponible en suivant ce chemin : [https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/doc000\\_regl](https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/doc000_regl)

L'inscription vaut acceptation

#### TARIFS

##### Finançable par le fond de formation Vivea

En fonds propres = 300€. Paiement via fonds (AIF/France Travail, VIVEA, OCAPIAT, sous conditions), un reste à charge pour frais de gestion sera demandé selon le financement.

#### ATTESTATION

**Remise en fin de formation**

#### RENSEIGNEMENTS

Marianne Vezoli  
[installation@initiatives-paysannes.fr](mailto:installation@initiatives-paysannes.fr)  
Initiatives Paysannes

#### MENTIONS

Un aménagement personnalisé de la formation pour en améliorer son accessibilité peut être envisagé, contactez-nous directement.

Une autoévaluation sera réalisée et un certificat de réalisation sera délivré.

L'inscription vaut acceptation

**NOTE** : Chacun amène son déjeuner